

DEPARTEMENT DE LA DRÔME
MAIRIE DE BEAUVOISIN
26170

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 18 décembre 2020

Présents : ARDISSON Jean-Claude, BLAIN Bruno, CORNAND Jean-Jacques, DRAMAIX Jean-Guy, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, THIRIOT Christian, NOUVEL Alain, LUCIANO Luc, MORIN Catherine.
Excusée : DUMAS Chantal (a donné pouvoir à MARCHAL Laurence).

Mme MARCHAL Laurence a été désignée secrétaire de séance.

1. Décision à prendre sur les tarifs de location des salles communales :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la révision des tarifs de location des salles communales. Il propose les tarifs suivants :

Prix différenciés selon le lieu utilisé

Caution différente selon le lieu (350 € pour Espace Borel + petite salle guinguette – 800 € pour la guinguette).

| | Habitants | Associations village | Extérieurs privés | Associations extérieures |
|-------------------------|---|----------------------|---|--------------------------|
| Espace Borel | 50 € | Gratuit | 140 € + 50 € par jour ou soirée supp (*) Parrainage conservé | 60 € |
| Guinguette petite salle | Location comprise avec la Guinguette, ne se loue pas séparément pour les particuliers | Gratuit | Location comprise avec la Guinguette, ne se loue pas séparément pour les particuliers | 40 € |
| Guinguette | 60 € | Gratuit | 160 €/jour + 50 € par jour ou soirée supp (*) | |

(*) Le jour supplémentaire facturé (ou soirée) s'entend par jour de festivité. Les périodes de mises en place et de nettoyage sont incluses dans les tarifs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer les tarifs comme indiqué ci-dessus, qui prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2021
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

2. Présentation et décision à prendre sur le règlement pour l'utilisation des espaces communaux :

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de règlement pour l'utilisation des espaces communaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de valider ce projet de règlement
- Autorise Monsieur le Maire à le signer et à signer tous documents afférents à ce dossier.

3. Présentation et décision à prendre sur convention de mise à disposition d'un espace communal :

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de convention de mise à disposition d'un espace communal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de valider ce projet de convention
- Autorise Monsieur le Maire à le signer et à signer tous documents afférents à ce dossier.

4. Décision à prendre sur les attributions de subventions aux associations pour l'année 2020 :

* Monsieur le Maire informe le conseil municipal que seules sont présentées les propositions de subventions pour les associations qui en ont fait la demande cette année et que nous allons procéder en deux temps :

- La règlementation oblige la collectivité à différencier les associations qui comptent dans leur rang des élus membres ou responsables de celles dans lesquelles aucun élu n'est impliqué. Dans un premier temps, nous allons procéder au vote des subventions selon la répartition ci-après.

| Associations | Montant attribué 2019 | Montant demandé 2020 | Montant proposé 2020 |
|------------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|
| Cartable à la main | 450 | 500 | 450 |
| Sérénades en Baronnies | 200 | | 200 |
| Huile et Olive en fête | 100 | | 200 |
| Ski club | 100 | | 100 |
| AFB | 100 | 100 | 100 |
| Basket club nyonsais | | | 50 |
| Total | | | 1100 |

Adopté à l'unanimité.

- Dans un second temps, nous allons procéder au vote des attributions suivantes au cas par cas,

| Association | Montant attribué 2019 | Montant demandé 2020 | Montant proposé 2020 | Elu n'ayant pas pris part au vote | Résultat du vote |
|----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------------------|------------------|
| Syndicat du tilleul | 120 | | 200 | C. THIRIOT JJ. CORNAND | unanimité |
| Chantiers funambules | 300 | 400 | 400 | A.NOUVEL C. THIRIOT | unanimité |
| AICA | 200 | 300 | 200 | B. BLAIN | unanimité |
| Intervalle | 200 | | 200 | JJ. CORNAND | unanimité |
| Cinéma | 200 | | 200 | C. THIRIOT | unanimité |
| Beauvoisin Jumelages | 600 | 400 | 400 | C. THIRIOT JJ. CORNAND | unanimité |

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver les montants proposés ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations conformément à ce tableau.

* Monsieur le Maire présente au conseil municipal le mail de Monsieur Pierre-Henri ETIENNE, reçu le 17 décembre qui au nom du comité des fêtes, indique qu'il ne demande pas de versement de subvention pour cause d'absence de manifestations pour 2020. Cependant il laisse au conseil municipal le choix de verser ou non une subvention pour couvrir les frais fixes de l'association.

Monsieur Bruno BLAIN, quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de la non demande de versement d'une subvention
- Déclare que les versements de subvention sont attribués en soutien à des projets ou des actions et non pour couvrir des frais de gestion
- Décide de ne pas verser de subvention pour le comité des fêtes cette année.

5. Questions diverses :

- Fermeture de la mairie du 25 décembre au 1^{er} janvier. Réouverture le 4 janvier 2021.
- Demande de pose d'un miroir au croisement du chemin de la Bastie aux Brunots et chemin de la Bastie
- Prévoir poubelles (la Bastie, Guinguette, espace Borel)
- Plantation autour de la Guinguette, appel dans le journal municipal aux habitants.

Vu pour être affiché le 21 décembre 2020 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauvoisin le 21 décembre 2021
Christian THIRIOT, Maire

